



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies
organisées dans le domaine économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies et au paragraphe 18 n) du mandat de Doha, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. La CNUCED contribue également à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, et des activités en cours dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Le présent document donne, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED au cours de la période juillet 2013-juin 2014.



Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné qu'il fallait «recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement» (par. 27). À cet égard, elle a invité «le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour» (par. 27 a)).

2. À sa treizième session, tenue à Doha en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé qu'elle devrait «mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement» (mandat de Doha, par. 18 n)).

3. Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et sur la contribution apportée à cet égard par la CNUCED au cours de la période juillet 2013-juin 2014.

I. Commerce international

4. Le commerce joue un rôle important dans la croissance économique, le développement durable et l'atténuation de la pauvreté. Ce rôle a été reconnu par les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et dans les textes qui en sont issus, notamment le mandat de Doha ainsi que la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement qui y sont énoncés.

A. Progrès accomplis

5. Le commerce mondial de marchandises a progressé de 2,1 % en 2013¹, soit près des 2,3 % d'augmentation enregistrés en 2012. En dollars, les exportations mondiales de marchandises ont augmenté de 2,1 %, à 18 800 milliards et les exportations mondiales de services commerciaux, de 5,5 %, à 4 600 milliards.

6. En 2013, la demande d'importations dans les pays développés a diminué de 0,2 %, tandis que les importations dans les pays en développement ont augmenté de 4,4 %. La même année, les exportations des pays développés ont augmenté de 1,5 % et les exportations des pays en développement de 3,3 %.

B. Contribution de la CNUCED

7. La CNUCED appuie la participation de ses États membres, en particulier des pays en développement, des pays en transition et des pays les moins avancés, au processus d'intégration dans le système commercial international. Les principales activités entreprises dans ce contexte au cours de la période considérée sont exposées dans la présente section.

¹ L'estimation préliminaire de 2,1 % pour la croissance du commerce mondial en 2013 correspond à la moyenne des exportations et des importations de marchandises en volume, ajustée pour tenir compte des différences des taux d'inflation et des taux de change entre pays.

8. À sa soixantième session, tenue en septembre 2013, le Conseil du commerce et du développement a fait le point de l'évolution du système commercial international et de ses tendances du point de vue du développement, les débats et les conclusions dégagées ayant contribué à la formation d'un consensus dans ce domaine. Le Conseil a également examiné le rôle du commerce dans le développement durable au titre du programme de développement pour l'après-2015. Il a passé en revue le deuxième rapport d'étape sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. En outre, des débats ont été consacrés aux nouvelles structures de la croissance mondiale, aux nouveaux modèles de croissance au service du commerce et du développement, au développement économique de l'Afrique, à l'interdépendance, aux stratégies de développement dans un monde globalisé ainsi qu'aux chaînes de valeur mondiales et au développement.

9. À ses cinquième et sixième sessions, tenues du 17 au 21 juin 2013 et du 5 au 9 mai 2014 respectivement, la Commission du commerce et du développement a fait le point des résultats des sessions annuelles des réunions d'experts pluriannuelles consacrées aux questions suivantes: le commerce, les services et le développement; les produits de base et le développement; la promotion de l'intégration et de la coopération économiques; les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce; et le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable. À ces mêmes sessions, la Commission a examiné l'évolution récente du commerce des biens et services et du système commercial international, ainsi que les tendances relatives aux aspects qualitatifs et quantitatifs de l'emploi et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, et leur interaction. Les débats sur le rôle du commerce international dans le programme de développement pour l'après-2015 ont principalement porté sur la façon dont le commerce contribuait à la croissance et au développement économiques, sur la définition des domaines d'action et des mesures qui pourraient favoriser et renforcer le rôle du commerce en tant que moteur d'un développement équitable, et sur la meilleure façon de déterminer les effets du commerce sur le développement dans le programme de développement pour l'après-2015.

10. La CNUCED a contribué aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La contribution de la CNUCED, agissant en étroite collaboration avec le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce, consiste notamment à communiquer tous les ans des données et des analyses pour mettre à jour les indicateurs de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement concernant l'accès au marché, plus précisément l'indicateur 8.6 sur la proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits, et l'indicateur 8.7 sur les droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement. Ces données et analyses sont intégrées dans les rapports annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur a établi le *Rapport de 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, qui présente l'évaluation annuelle des progrès accomplis globalement en vue de la réalisation de ces objectifs.

11. La CNUCED a également contribué aux travaux du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer le suivi de l'objectif 8 en tirant parti de la coordination interinstitutions. La CNUCED a fourni des données analytiques pour le chapitre sur l'accès aux marchés (commerce) du Rapport de 2013 du Groupe de réflexion, intitulé *Le partenariat mondial pour le développement: les défis à relever*.

12. En ce qui concerne l'Initiative BioTrade, compte tenu du succès du premier Congrès BioTrade organisé à l'initiative de la CNUCED lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, un deuxième Congrès BioTrade a été organisé du 11 au 13 décembre 2013. Ce Congrès a mis l'accent sur l'intégration des stratégies fondées sur la biodiversité dans les mesures d'atténuation des changements climatiques, ainsi que sur l'intégration des activités de biocommerce dans des mesures ciblées telles que la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ce qui englobe la préservation et la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier.

13. La CNUCED a beaucoup contribué aux délibérations sur des questions liées à la politique commerciale lors de grandes conférences internationales, notamment:

a) Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenu au Siège de l'ONU les 3 et 4 octobre 2013;

b) La réunion intersessions du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes, qui s'est tenue à Paris en novembre 2013;

c) La neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali (Indonésie), du 3 au 6 décembre 2013. La CNUCED a participé à cette conférence au niveau du Secrétaire général.

14. La CNUCED a activement participé à toutes les réunions relatives à l'aide au commerce, tenues sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris de son Comité des échanges, et de l'Organisation mondiale du commerce, y compris de son Groupe consultatif sur l'aide au commerce du Directeur général. Elle a établi une note technique sur les questions concernant l'aide au commerce pour les pays les moins avancés. Elle a également contribué à l'élaboration du programme de travail sur l'aide au commerce de l'Organisation mondiale du commerce.

15. La CNUCED est un partenaire clef du secrétariat de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé, auquel elle apporte son concours pour la mise en œuvre des obligations pertinentes. Elle a collaboré avec le secrétariat dans plusieurs domaines en 2013, à savoir: la coordination de deux études sur l'emballage neutre et l'étiquetage du tabac; la réalisation d'une étude sur la chaîne de valeur du tabac et les solutions de remplacement; le soutien à des missions d'assistance technique et de renforcement des capacités du secrétariat effectuées en Inde pour la région de l'Asie et au Pérou pour la région de l'Amérique latine; la participation à des réunions du secrétariat; et la mise en commun des connaissances spécialisées et concepts de la CNUCED dans les domaines pertinents.

II. Produits de base

16. Les produits de base sont mentionnés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Dans sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale, a souligné que «les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base [devaient] être gérés» et qu'il fallait soutenir «les efforts que [déployaient] les pays dont l'économie [était] tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base» (par. 33). La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002 a estimé qu'«une aide multilatérale [était] également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui [étaient] encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base (Consensus de Monterrey, par. 37).

17. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable il est dit que l'élimination de la pauvreté, des modes durables de consommation et de production et la gestion des ressources naturelles étaient inextricablement liés au développement durable (par. 4). Dans sa résolution 61/190 sur les produits de base, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait «de maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable» (par. 1).

18. À sa douzième session, tenue à Accra en avril 2008, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a proposé un mandat global qui ancre les travaux de son secrétariat dans les domaines du commerce et du développement des produits de base (Accord d'Accra, par. 91). Le mandat de Doha enjoint les décideurs à identifier et mettre en œuvre des politiques appropriées à tous les niveaux pour atténuer les effets de l'instabilité des prix des produits de base sur les groupes vulnérables et souligne qu'il importe d'aider les pays en développement tributaires de ces produits à formuler des stratégies de développement durable et équitable, notamment des stratégies qui favorisent la création de valeur et la diversification économique (par. 27).

A. Progrès accomplis

19. Les prix des produits de base ont connu des tendances divergentes au cours de l'année 2013 dans le contexte d'une modération globale. Les prix des aliments ont diminué progressivement, grâce à de meilleures récoltes que prévu des principales cultures. La faible demande, l'offre abondante et des niveaux de stocks élevés ont contribué à la baisse des prix des métaux de base. Les prix du pétrole ont fluctué sensiblement au cours de l'année en raison de divers problèmes géopolitiques. Par rapport aux tendances passées, les prix internationaux des produits de base devraient rester élevés en 2014, mais subir des pressions à la baisse et afficher une grande diversité selon les produits.

B. Contribution de la CNUCED

20. La CNUCED a réalisé un large éventail d'activités – analyse des politiques, organisation de réunions intergouvernementales et assistance technique – pour aider les pays en développement exportateurs de produits de base à s'attaquer aux problèmes rencontrés dans ce secteur, notamment en améliorant leurs capacités de production et en exploitant les gains liés à la production et au commerce de ces produits.

21. À sa sixième session, tenue les 9 et 10 avril 2014, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a débattu de l'évolution récente des marchés et des problèmes nouveaux rencontrés dans ce contexte, ainsi que des mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur ces produits. Les principales politiques recommandées prévoyaient le renforcement des liens entre le secteur des produits de base et d'autres secteurs de l'économie nationale, l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à des politiques commerciales adéquates, l'intégration régionale et le soutien aux producteurs nationaux, la promotion de la diversification des sources d'énergie et l'utilisation des ressources naturelles pour lutter contre les niveaux endémiques de chômage.

22. Le cinquième Forum mondial sur les produits de base, qui s'est tenu les 7 et 8 avril 2014, a passé en revue des questions relatives aux chaînes de valeur mondiales, à la transparence et au développement fondé sur les produits de base. Le Forum a surtout souligné que les chaînes de valeur mondiales demeuraient un sujet en constante évolution dans le cadre des débats sur le développement et que les pays en développement devaient

dégager des avantages plus durables de leur participation à ces processus. Il a débattu des éléments potentiels d'une réforme de la gouvernance dans le secteur des produits de base, qui renforcerait les principes de transparence et de responsabilité dans la perception des recettes provenant de ces produits et dans l'investissement de ces recettes en faveur du développement.

23. La CNUCED collabore avec les membres d'ONU-Énergie, mécanisme de collaboration interinstitutions dans le domaine de l'énergie, pour contribuer à définir une approche cohérente d'un système énergétique durable, en particulier dans les pays en développement. Elle a organisé la seizième Conférence-exposition sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique, qui s'est tenue au Niger du 19 au 23 novembre 2013 avec la participation de 500 représentants de 34 pays. Les débats ont essentiellement porté sur la façon de gérer de manière transparente et responsable les bénéfices exceptionnels dégagés de la production et du commerce du pétrole et des ressources minières, ainsi que sur les mesures nécessaires pour partager plus équitablement les recettes.

24. Parmi les publications parues en 2014, il convient de citer la cinquième édition de *Coup d'œil sur les produits de base*, qui met l'accent sur les terres rares. L'édition 2014 du *Commodities and Development Report* (à paraître) porte essentiellement sur les principaux problèmes auxquels font face les petits exploitants dans la production de produits agroalimentaires et de produits de base, et sur le développement durable dans les pays en développement. Ce rapport coïncide avec l'Année internationale de l'agriculture familiale proclamée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

25. S'agissant de l'assistance technique, la CNUCED met régulièrement à jour son portail électronique qui donne des informations sur le commerce et les marchés des produits de base (<http://www.unctad.info/fr/Infocomm/>), et elle s'emploie en permanence à enrichir les descriptifs des produits de base, établis à l'origine en français, en fournissant des versions en langues anglaise et espagnole.

III. Investissement et développement des entreprises

26. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs, dans les efforts nationaux et internationaux de développement. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 a pris note de la contribution de l'investissement étranger direct à un développement durable.

27. Dans sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale réaffirme la détermination des chefs d'État et de gouvernement «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25). Dans cette même résolution, il est également fait état de domaines d'action apparentés tels que le rôle vital du secteur privé (par. 23 e)), et des engagements pris dans d'autres secteurs connexes tels que la bonne gouvernance et la promotion des petites et moyennes entreprises (par. 24 a)), et la responsabilité des entreprises (par. 24 c)).

28. En 2008, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a reconnu que les investissements étrangers directs constituaient un complément essentiel aux «efforts nationaux et internationaux pour le développement» (Déclaration de Doha sur le financement du développement, par. 23). En 2011, dans la déclaration de la quatrième Conférence

des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il était dit «qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favoris[ai]ent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique (par. 8 b)). Enfin, dans son document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a affirmé la nécessité «de créer au niveau national comme au niveau international, des conditions favorables ainsi que de poursuivre et de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines ... des transferts de technologie, comme convenu mutuellement, de l'innovation et de la création d'entreprises, du renforcement des capacités, de la transparence et du respect du principe de responsabilité» (par. 19).

A. Progrès accomplis

29. Après un recul en 2012, les entrées d'investissements étrangers directs à l'échelle mondiale ont augmenté de 9 % en 2013, à 1 450 milliards de dollars, ce qui correspondait aux prévisions de la CNUCED. Les pays en développement ont conservé leur part dominante de l'investissement étranger direct mondial, avec 54 % des flux mondiaux, tandis que les pays développés en ont attiré 39 %. À l'échelle régionale, l'investissement étranger direct à destination de toutes les grandes régions a augmenté, mais les pays structurellement faibles ont affiché des résultats mitigés. Les pays en développement d'Asie sont désormais les plus grands bénéficiaires de l'investissement étranger direct.

30. Les sorties d'investissements étrangers directs des pays en développement et en transition ont également atteint un niveau record, à 553 milliards de dollars, soit 39 % du total mondial, contre 12 % seulement au début des années 2000. Une caractéristique des investissements étrangers des sociétés transnationales de pays en développement et en transition est l'achat par ces sociétés de filiales de sociétés de pays développés dans les pays du Sud, qui a atteint 50 % de tous leurs achats dans la région en 2013. Les sorties d'investissements étrangers directs des pays développés ont stagné, s'établissant à 55 % de leur niveau record atteint en 2007, soit 857 milliards de dollars.

31. Les perspectives à court et à moyen termes semblent positives. La CNUCED prévoit que les flux d'investissements étrangers directs pourraient s'élever à 1 600 milliards de dollars en 2014, 1 700 milliards en 2015 et 1 800 milliards en 2016.

32. S'agissant de l'évolution de la politique de l'investissement, la part des politiques nationales de réglementation ou de restriction de l'investissement a augmenté de 27 % en 2013, mais la plupart des mesures en question restent axées sur la promotion et la libéralisation. Il existe des divergences dans l'élaboration des règles internationales régissant l'investissement, comme en témoignent, d'une part, les négociations d'accords mégarégionaux, qui peuvent avoir des effets systémiques sur le régime des accords internationaux d'investissement et, d'autre part, le désengagement du système, en partie à cause de l'évolution des procédures d'arbitrage des différends relatifs aux investissements.

33. Néanmoins, le nombre d'accords bilatéraux d'investissement et d'accords internationaux d'investissement a progressé en 2013, après avoir diminué pendant plusieurs années. Les préoccupations suscitées par le fonctionnement du régime des accords internationaux d'investissement et par ses répercussions sur le développement durable ont donné lieu à des demandes de plus en plus nombreuses en faveur d'une réforme, y compris en ce qui concerne le règlement des différends liés aux investissements.

B. Contribution de la CNUCED

34. À sa sixième session, tenue du 28 avril au 2 mai 2014, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a débattu de la promotion de l'entrepreneuriat aux fins du renforcement des capacités de production, et de l'importance des politiques de soutien au développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition. L'emploi des jeunes représentant à cet égard un enjeu crucial, le débat de haut niveau de la Commission s'est concentré sur le développement de l'entrepreneuriat, en particulier sur la création d'emplois pour les jeunes. Compte tenu du chômage de cette catégorie de population à l'échelle mondiale et de la contribution que l'entrepreneuriat des jeunes pourrait apporter à la création d'emplois et à une croissance équitable, il convient d'urgence de mettre en place un plan directeur spécialement axé sur ce type d'entrepreneuriat. À cet égard, la CNUCED collabore avec des organismes des Nations Unies pour donner suite à la résolution 67/202 de l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat au service du développement, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales, comme le Commonwealth, pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

35. La CNUCED a poursuivi les travaux qu'elle consacre à l'analyse de l'impact de l'investissement étranger direct sur le développement, en particulier dans le contexte des discussions et des négociations visant à définir un nouveau cadre pour remplacer celui des objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Le *World Investment Report 2014* met l'accent sur un plan d'action pour l'investissement au service du développement durable et sur la manière d'aborder certaines questions de mise en œuvre qui se poseront dès lors qu'aura été défini le nouveau programme de développement mondial. Le rapport fait le point sur les besoins en investissement des pays en développement dans un certain nombre de secteurs intéressant le développement durable, tels que l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, les infrastructures, la santé et l'éducation. Il examine le déficit de financement actuel et futur sur la période 2015-2030 et la façon dont l'investissement privé peut contribuer à le combler. En outre, il passe en revue les données les plus récentes sur l'investissement étranger direct et retrace les tendances mondiales de cet investissement et de la production internationale par les sociétés transnationales. Enfin, il propose un plan d'action pour l'investissement privé au service du développement durable, qui présente de grandes options et un ensemble ciblé de programmes d'intervention propres à stimuler l'investissement privé au service du développement durable.

37. Tout au long de 2013, la CNUCED a continué de publier son bulletin trimestriel *Global Investment Trends Monitor*, qui fournit des évaluations périodiques actualisées des tendances et des perspectives de l'investissement étranger direct mondial, parallèlement au bulletin périodique *Investment Policy Monitor*, qui rend compte des politiques nationales et internationales en matière d'investissement.

38. Le Consensus de Monterrey souligne que, pour attirer et accroître les investissements de capitaux productifs, les pays doivent créer un cadre transparent, stable et prévisible. Dans ce contexte, les programmes de travail de la CNUCED sur l'information et la recherche dans le domaine de l'investissement mondial et son assistance à l'appui du renforcement des capacités et des institutions locales revêtent une importance particulière. La CNUCED aide les pays à recueillir et à utiliser des données sur l'investissement pour concevoir et mettre en œuvre des politiques plus efficaces, à travers la formation et le renforcement des capacités en matière de collecte et de communication d'informations sur l'investissement étranger direct. Grâce à ses activités de facilitation des investissements et, notamment, aux améliorations apportées aux conditions applicables aux entreprises au niveau local, la CNUCED contribue grandement à créer un climat plus propice aux investissements et à promouvoir l'investissement international au service du développement durable.

39. Depuis 2013, la CNUCED aide les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à travers un accord de coopération technique pluriannuel qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir les possibilités d'investissement en faveur de différentes parties prenantes. En 2014, les efforts de promotion de l'investissement ont porté sur les investissements verts, moyennant le lancement d'une plate-forme en ligne de promotion de l'investissement étranger direct écologique, la publication d'un guide destiné aux organismes de promotion de l'investissement sur l'appui aux investissements dans les activités à faible intensité de carbone, et la formation des responsables des organismes de promotion de l'investissement aux meilleures pratiques et techniques pour attirer les investissements en faveur des entreprises vertes. En outre, le bulletin Smart Promotion Network eFlash, envoyé périodiquement aux membres inscrits sur la liste de destinataires du Réseau mondial de l'investissement, et le bulletin Investment Promotion Agencies Observer ont continué de donner des mises à jour sur des questions d'actualité concernant les organismes de promotion de l'investissement.

40. Les examens de la politique d'investissement et les activités de suivi qui s'y rapportent visent à optimiser les retombées positives de l'investissement étranger direct dans les pays considérés, en y améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'investissement. À ce jour, la CNUCED a réalisé 36 examens, dont la moitié concernait des pays les moins avancés, et des examens sont en cours dans quatre autres pays. Le Cadre directeur de la CNUCED pour l'investissement au service du développement durable – document évolutif qui fournit une analyse des politiques nationales et internationales en matière d'investissement, en mettant l'accent sur les aspects du développement durable – a servi de principal outil de diagnostic pour les examens les plus récents et verra son utilisation se généraliser à tous les examens à l'avenir.

41. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les accords internationaux d'investissement dans une optique de promotion de l'investissement au service du développement durable. Ses travaux de recherche et d'analyse ont été présentés à travers le projet d'inventaire des accords internationaux d'investissement, ainsi que dans plusieurs publications, dont des notes thématiques sur ces accords et des rapports conjoints CNUCED-OCDE à l'intention du G-20 sur les mesures en matière d'investissement. La CNUCED a également assuré la gestion des bases de données sur les accords internationaux d'investissement et sur les différends relatifs aux investissements, et a continué d'organiser des cours régionaux et nationaux de formation et de fournir une assistance technique ponctuelle, par exemple des services consultatifs pour la négociation d'accords internationaux d'investissement.

42. La CNUCED est en interaction constante avec un réseau de plus de 1 500 experts de par le monde pour traiter de questions relatives aux accords internationaux d'investissement. Suite à la mise en place du Cadre directeur pour l'investissement au service du développement durable, elle a lancé de nouveaux programmes d'assistance technique fondés sur cet outil et, outre son utilisation à l'appui des examens des politiques d'investissement, ce Cadre directeur lui a également servi pour ses activités consultatives, par exemple aux fins de l'élaboration des mesures d'assistance et des observations destinées à six pays et à une organisation régionale, ainsi que pour des séances de formation en présentiel sur la négociation des investissements.

43. Le Consensus de Monterrey préconise des efforts particuliers dans des domaines prioritaires tels que la gouvernance d'entreprise et les normes comptables, à la fois pour renforcer les cadres nationaux d'investissement et pour favoriser la stabilité financière mondiale, comme il est dit également dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans ce contexte, la trentième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a eu lieu du 6 au 8 novembre 2013 et a réuni plus de 330 experts de 90 pays. Le Groupe de travail a débattu du rôle des mécanismes réglementaires et institutionnels dans la mise en œuvre cohérente et le respect des normes internationales

de publication applicables aux entreprises. Tout au long de 2013, la CNUCED a fourni aux pays une assistance technique sur la publication d'informations par les entreprises en se fondant sur l'outil comptable mis au point en 2012. Le renforcement des normes de publication et le développement de la divulgation d'informations par les entreprises ont en outre été appuyés par l'Initiative des bourses des valeurs pour un investissement durable qui compte désormais neuf bourses, ce qui représente plus de 15 000 sociétés cotées.

44. Le Consensus de Monterrey indique que, pour mobiliser des ressources financières nationales au service du développement, il est essentiel de favoriser le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur des entreprises. À cette fin, la CNUCED a continué de dispenser une assistance technique pour l'entrepreneuriat et le développement des entreprises locales, notamment dans le cadre du programme Empretec, qui a assuré la formation de plus de 340 000 chefs d'entreprise depuis son lancement en 1988 et qui est désormais présent dans 35 pays – sans compter les 20 demandes de pays encore en attente. De plus, la CNUCED a encore renforcé le programme de relations interentreprises. Ce programme multipartite transforme les liens entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises – nationales ou étrangères – en relations commerciales durables. En 2013, six pays ont tiré parti de ce programme, dont quatre pays parmi les moins avancés.

IV. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial

45. S'appuyant sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue le 9 juin 2009, le mandat de Doha relève l'importance du rôle des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement dans la prévention des crises et le redressement. Selon le mandat, l'intégration régionale et la coopération interrégionale offrent un moyen d'appuyer les stratégies nationales de développement, de réduire les vulnérabilités extérieures et de renforcer le système mondial de gouvernance.

46. Réaffirmant le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le mandat de Doha souligne l'importance, pour le développement, de la mobilisation et de l'utilisation effective de toutes les sources de financement. En particulier, il note que la finance devrait servir l'économie réelle pour favoriser une croissance économique soutenue, partagée et équitable et un développement durable, et indique que tous les pays, développés et en développement, sont exposés à de lourds coûts politiques, sociaux et économiques résultant des chocs financiers.

A. Progrès accomplis

47. Malgré une certaine amélioration au second semestre de 2013 et au début de 2014, l'économie mondiale a encore du mal à trouver une trajectoire de croissance forte et durable. Une meilleure coordination des politiques au niveau international et régional sera nécessaire pour atteindre cet objectif. En outre, il faudra éviter les erreurs qui ont conduit à la crise financière actuelle.

48. La plupart des grandes économies et régions du monde ont dû compter sur la demande intérieure comme principal moteur de la croissance. Les flux commerciaux mondiaux sont restés faibles. Un certain nombre de pays en développement et en transition ont pâti de l'instabilité financière accrue en 2013 et au début de 2014. Ce choc financier illustre une fois encore l'instabilité des marchés financiers mondiaux et le fait que les pays en développement sont régulièrement touchés par les décisions prises par les responsables dans les pays avancés d'importance systémique. Étant donné que les pays sont fortement interconnectés par une demande réelle et par leurs relations financières, la fragilité du système et les risques de détérioration continuent de poser de graves défis.

49. Il importe d'améliorer sensiblement la coordination de la politique macroéconomique, dans l'idéal au niveau mondial et à défaut au niveau régional. Les éléments nécessaires pour qu'une stratégie concertée en faveur de la croissance soit soutenue à l'échelle tant internationale que nationale sont notamment les suivants: accroissement de la rémunération du travail allant de pair avec la productivité; soutien du secteur public à la fourniture d'infrastructures sociales et physiques; augmentation de l'investissement privé et public, axé sur la recherche et la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement; réorganisation et nouvelle réglementation des secteurs financiers nationaux à l'appui d'activités productives et de la création d'emplois; et amélioration du système des transactions et paiements internationaux s'appuyant sur des dispositions financières mondiales et régionales afin de favoriser un plus grand nombre d'échanges en monnaies autres que les monnaies de réserve. En outre, les déséquilibres doivent être corrigés avant qu'ils ne deviennent ingérables, moyennant une forte contribution des pays excédentaires et une intervention appropriée des prêteurs en dernier ressort régionaux ou mondiaux.

B. Contribution de la CNUCED

50. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2013* indique que la crise économique et financière mondiale actuelle traduit une réorientation structurelle de l'économie mondiale et que, pour s'adapter à cette réorientation, il faudra modifier en profondeur les stratégies de croissance en place. L'économie mondiale ne peut pas revenir au mode de croissance qui a précédé la crise et qui reposait sur des schémas de demande et de financement mondiaux non viables. Les pays développés doivent s'attaquer plus résolument aux causes fondamentales de la crise et abandonner les politiques budgétaires restrictives afin de ne pas compromettre davantage leur croissance économique déjà faible. Néanmoins, la croissance de la demande dans les pays développés devrait rester faible pendant une longue période. Le rapport laisse entendre que les pays en développement et en transition dont les stratégies de développement ont été trop dépendantes des exportations devraient s'orienter vers une stratégie de croissance plus équilibrée et donner plus de poids à la demande intérieure et régionale. La croissance des salaires, la création d'emplois et les transferts sociaux qui favorisent les ménages à revenu faible ou intermédiaire sont essentiels à cette stratégie de développement, étant entendu que ces ménages dépensent en général une plus grande part de leur revenu à la consommation, en particulier de biens produits et de services fournis à l'échelle locale ou régionale. Une expansion des capacités de production et leur adaptation aux nouvelles structures de la demande sont également nécessaires. Pour ce faire, il faudra assurer un financement fiable et à long terme. Enfin, le rapport souligne que les pays devraient s'en remettre de plus en plus à des sources intérieures de financement et que les banques centrales devraient engager une politique de crédit pour que les banques commerciales, les banques de développement et les établissements spécialisés puissent vraiment financer l'économie réelle.

51. Des notes de synthèse ont été établies afin de présenter les résultats de la recherche sous une forme plus succincte et plus accessible, l'accent ayant été mis sur les débats thématiques consacrés aux politiques macroéconomiques. Il s'agit notamment de *capital account regulations and global economic governance: The need for policy space* (CNUCED, Policy Brief n° 28) et de *recent turmoil in emerging economies* (CNUCED, Policy Brief n° 29).

52. La CNUCED a continué de jouer un rôle actif dans la fourniture de services consultatifs au G-20 sur des questions liées aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement concernant notamment l'emploi, les déséquilibres mondiaux et la gouvernance économique mondiale, y compris les retombées mondiales des politiques macroéconomiques dans les pays développés, ainsi que l'instabilité des prix des produits de base. La CNUCED a participé à des réunions du Groupe de travail du G-20 sur le cadre pour

une croissance forte, durable et équilibrée, contribuant à l'établissement de plusieurs documents techniques sur les marchés financiers mondiaux, la création d'emplois et la croissance, ainsi que d'une note explicative pour orienter les débats que le Groupe de travail consacrera en 2014 aux stratégies de croissance, sous la présidence australienne du G-20.

53. Compte tenu de l'approche spécifique du commerce et du développement adoptée par la CNUCED et de la priorité qu'elle accorde à l'interdépendance, plusieurs pays en développement membres du G-20 lui ont demandé à plusieurs reprises d'appeler l'attention sur différentes questions et de présenter leurs vues au groupe. Ses connaissances spécialisées et ses conseils sur des questions financières et macroéconomiques ont permis d'apporter au processus du G-20 des contributions de fond ayant une importance stratégique, en particulier pour les pays en développement. De nombreux pays du G-20 considèrent que, parallèlement aux vues dominantes exprimées par d'autres organisations internationales, la CNUCED, de par son approche du commerce et du développement, peut utilement proposer un éclairage différent.

54. La CNUCED a étendu ses projets de recherche et de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'aider les pays à améliorer leurs capacités de gestion macroéconomique favorable à la croissance et leur coopération financière et monétaire à l'échelle régionale. Suite à une réunion de lancement qui avait eu lieu à la fin de 2013, la CNUCED a coorganisé en juin 2014, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le premier Séminaire régional latino-américain sur l'intégration et la coopération financières régionales. De hauts responsables de banques de développement, fonds de réserve, systèmes de paiement et mécanismes monétaires à l'échelle régionale ont débattu du rôle que les fonds de réserve pouvaient jouer pour protéger leurs membres contre les chocs de balance des paiements, et de la manière dont les systèmes de paiement novateurs pouvaient réduire les coûts de transaction et la vulnérabilité à l'instabilité des taux de change.

55. La deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, qui s'est tenue le 19 et 20 mai 2014, a fait le point de la contribution des formes effectives de coopération aux objectifs du Millénaire pour le développement et de leur évolution dans le domaine du commerce et du développement.

V. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

56. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information ont adopté une vision commune d'une société de l'information à dimension humaine, qui soit participative et tournée vers le développement. Ils ont aussi adopté quatre documents finals visant à traduire cette vision en buts, objectifs et cibles concrets à réaliser d'ici à 2015, ainsi qu'une série de 11 lignes d'action et thèmes principaux. La CNUCED, à travers la Commission de la science et de la technique au service du développement, a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du Sommet. En outre, la CNUCED est cofacilitatrice de la ligne d'action sur le commerce électronique et contribue à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du Sommet dans le cadre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

A. Progrès accomplis

57. La demande et l'offre de technologies de l'information et de la communication continuent de progresser. Globalement, le nombre d'abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire a dépassé les 6,8 milliards. Néanmoins, de nombreuses régions rurales et reculées des pays en développement ne sont pas encore couvertes par les réseaux de téléphonie mobile, et de nombreux citoyens n'ont pas les moyens de s'acheter des téléphones mobiles. L'utilisation d'Internet continue de se développer, avec plus de 2,7 milliards d'internautes à travers le monde. Une proportion croissante d'internautes ont accès aux réseaux et services à haut débit, mais l'accès n'est ni universel ni abordable dans de grandes parties des pays en développement. Si les progrès dans la réduction de la fracture numérique sont encourageants, une attention accrue est nécessaire pour faire en sorte que les pays en développement soient en mesure de mobiliser les technologies de l'information et de la communication au service du développement, à mesure que les applications et les services continuent d'évoluer.

B. Contribution de la CNUCED

58. La Commission de la science et de la technique au service du développement a continué de surveiller la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional, et a établi le rapport annuel correspondant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

59. Dans le cadre des activités annuelles de suivi, une table ronde ministérielle sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet et un groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement social et économique équitable ont été organisées lors de la dix-septième session de la Commission, qui s'est tenue du 12 au 16 mai 2014. La Commission a examiné les nouvelles tendances en matière de technologies de l'information et de la communication ainsi que des questions centrales concernant l'accès à ces technologies dans les pays en développement, y compris le rôle majeur du développement numérique dans le développement durable, l'accessibilité économique, les modèles de financement et l'impact du potentiel des jeunes à l'échelle internationale dans la promotion d'un changement en profondeur.

60. La Commission a relevé que l'expansion des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement avait créé des possibilités de réduire la fracture numérique et de favoriser des innovations équitables, mais également fait apparaître de grandes lacunes dans la capacité des pays en développement de définir de nouvelles modalités de rattrapage technologique et de créer de nouvelles industries susceptibles de renforcer la croissance économique mondiale.

61. Après le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en mai 2013, la CNUCED a pris une part active aux consultations ouvertes qui ont mené à la Réunion de haut niveau sur le Sommet mondial sur la société de l'information +10 (SMSI + 10) en juin 2014, qui avait été coordonnée par l'Union internationale des télécommunications et coorganisée par cette dernière, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Pendant cette réunion, la CNUCED a organisé plusieurs séances de haut niveau et séances thématiques concernant le commerce électronique, les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement et l'examen décennal des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.

62. Dans sa résolution 2013/9, le Conseil économique et social a chargé la Commission de procéder à un examen des progrès accomplis au cours des dix dernières années dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. En conséquence, en plus du suivi annuel du Sommet, la Commission a lancé des activités concernant l'examen décennal. Le débat de fond sur l'examen a eu lieu à la dix-septième session de la Commission. La collecte des contributions de la part de toutes les parties prenantes a été effectuée à travers un questionnaire en ligne sur le site de la Commission et une consultation en présentiel organisée lors de la Réunion de haut niveau (SMSI + 10). La Commission sera saisie d'un rapport sur l'examen décennal dans le cadre de la poursuite de ses délibérations sur ce sujet à la prochaine réunion du groupe intersessions et à sa dix-huitième session. Son évaluation apportera une contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information qui sera effectué par l'Assemblée générale en 2015.

63. En sa qualité de secrétariat de la Commission, la CNUCED a organisé quatre réunions du Groupe de travail de la Commission sur le renforcement de la coopération, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/195 sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement. La Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de veiller à ce que le secrétariat de la Commission se charge de certains aspects des activités entreprises par le Groupe de travail.

64. Le *Rapport 2013 sur l'économie de l'information* évalue les conséquences, pour les pays en développement, de l'importance croissante de l'informatique en nuage. La mise en application de l'informatique en nuage reste limitée dans la plupart des pays en développement, mais le rapport adopte un point de vue prospectif et présente les coûts et les avantages potentiels pour ces pays du recours aux services offerts par cette technologie. Le rapport intitulé *Review of E-commerce Legislation Harmonization in the Association of Southeast Asian Nations*, publié en 2013, fait le point des progrès réalisés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le domaine de la législation régissant le commerce électronique, et formule des propositions tendant à accélérer le processus d'intégration et d'harmonisation régionales. Au premier trimestre de 2014, la CNUCED a publié un guide pratique pour aider à élaborer des politiques plus efficaces visant à donner des moyens d'action aux femmes chefs d'entreprise grâce aux technologies de l'information et de la communication. La CNUCED a également publié, en avril 2014, un document intitulé *A Framework for Information and Communications Technology Policy Reviews: Helping Countries Leverage Information and Communications Technology for Development*.

65. La CNUCED a continué de renforcer les capacités des parties prenantes concernées en les aidant à rédiger des cyberlois et en favorisant une harmonisation régionale accrue de la cyberléislation, y compris à travers des projets exécutés en 2013 en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Des activités de coopération technique ont été entreprises en collaboration avec, notamment, les commissions régionales de l'ONU, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation des télécommunications du Commonwealth et des secrétariats régionaux; elles ont consisté en particulier à dispenser une formation, à organiser des ateliers et à revoir les législations nationales.

66. La CNUCED a continué d'apporter un appui aux États membres dans le domaine des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications, en collaboration avec le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. En 2013 et au début de 2014 cet appui a notamment consisté à dispenser à des statisticiens en Chine, dans la partie lusophone de l'Afrique et en Amérique latine une formation sur la production de statistiques relatives à l'économie de l'information et sur le travail méthodologique concernant la mesure des technologies de l'information et de la communication et de l'accès ventilé par sexe, de même que sur le commerce des technologies de l'information et de la communication et des services fondés sur ces technologies.

VI. Droit et politique de la concurrence

67. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives reconnaît la nécessité de faire en sorte que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international» (al. 3). La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a affirmé la contribution fondamentale du droit et de la politique de la concurrence à un bon développement économique.

A. Progrès accomplis

68. Si les pays en développement et les pays en transition ont accompli des progrès en ce qui concerne l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace du droit et des politiques de la concurrence, bon nombre d'entre eux n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer.

B. Contribution de la CNUCED

69. La treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence s'est tenue du 8 au 10 juillet 2013. Le Groupe a procédé à des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence au Nicaragua, au Pakistan et en Ukraine.

70. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/63, de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, la CNUCED a joué un rôle clef pour ce qui est d'aider les pays en développement et en transition à mettre en place leur régime de concurrence. L'assistance technique, le renforcement des capacités et les services consultatifs assurés par la CNUCED, au niveau national comme au niveau régional, consistent notamment à aider les pays à mettre en place leurs cadres juridiques, à renforcer leurs capacités institutionnelles afin de mieux appliquer les lois relatives à la concurrence et à mener des actions de plaidoyer afin de créer une culture de la concurrence et promouvoir le bien-être des consommateurs.

71. La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles avait invité la CNUCED à convoquer deux réunions d'un groupe spécial d'experts sur les liens entre la politique de concurrence et les intérêts des consommateurs. Les participants à la première réunion du Groupe spécial d'experts sur la protection des consommateurs, qui s'est tenue les 12 et 13 juillet 2012, ont prié le secrétariat de rédiger un projet de rapport contenant des propositions de révision des *Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur*, pour examen par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence à sa treizième session. En conséquence, en 2013, la CNUCED a accordé une attention particulière à l'organisation de vastes consultations sur la révision des Principes directeurs. La première partie du processus a consisté à faire le point sur la façon dont les États membres avaient appliqué les Principes directeurs depuis leur dernière révision en 1999. La deuxième réunion du Groupe spécial d'experts sur la protection des consommateurs s'est tenue les 11 et 12 juillet 2013, à l'occasion de la treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts, et a examiné le rapport sur la mise en œuvre établi par la CNUCED. Suite à une proposition, il a été accepté de constituer quatre groupes de travail pour aider le secrétariat à élaborer un rapport destiné à la septième Conférence

des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles, y compris un groupe de travail chargé d'examiner la mise en œuvre des *Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur*.

73. Le Programme d'assistance technique de la CNUCED sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine est en place depuis plus de dix ans et a donné d'excellents résultats en ce qui concerne le renforcement des cadres juridiques et des capacités institutionnelles régissant la concurrence et la protection des consommateurs en Amérique latine. De nombreuses activités de renforcement des capacités et des institutions ainsi que des séances de formation et de mise en commun de l'information ont été proposées aux pays bénéficiaires dans le cadre du Programme en 2013. En outre, le troisième Forum international sur la protection des consommateurs, qui s'est tenu à Saint-Domingue les 23 et 24 mai 2013, a été organisé conjointement par la CNUCED et l'organisme de protection des consommateurs de la République dominicaine, Pro Consumidor.

74. En 2010, la CNUCED a créé un cadre de partenariat pour la recherche. Cette initiative vise à contribuer au développement des meilleures pratiques en ce qui concerne la formulation et l'application effective du droit et des politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs en vue de promouvoir le développement. Actuellement, ce cadre de partenariat regroupe 45 établissements, à savoir des instituts de recherche, des universités, des organisations non gouvernementales, des sociétés affiliées et des autorités de la concurrence.

VII. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

75. Le Programme d'action, adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, recense des mesures et des initiatives publiques de soutien à la croissance et au développement économiques dans les pays les moins avancés dans les huit domaines prioritaires suivants: capacité de production; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; commerce; produits de base; développement humain et social; crises multiples et nouveaux défis; mobilisation de ressources financières; et bonne gouvernance à tous les niveaux. Le Programme contient également plusieurs cibles et objectifs quantitatifs et qualitatifs portant sur un grand nombre de questions sociales, économiques et environnementales. Ces cibles et objectifs peuvent être un moyen utile de suivre les progrès, de mesurer l'efficacité et d'évaluer les résultats pour ce qui est de la suite donnée aux engagements convenus dans les domaines prioritaires.

2. Contribution de la CNUCED

76. Le *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés: Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable* examine comment les pays les moins avancés peuvent promouvoir une croissance qui créera suffisamment d'emplois de qualité et qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs les plus urgents, à savoir la réduction de la pauvreté, une croissance équitable et un développement durable. Le rapport note que les pays les moins avancés sont confrontés à un véritable problème démographique, puisque leur population globale, dont environ 60 % est âgée de moins de 25 ans, devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre 1,7 milliard de personnes. La création d'emplois est essentielle, car elle est le moyen le plus sûr et le plus digne de réduire la pauvreté. Le rapport présente

un plan directeur qui fait de la création d'emplois un objectif central de la politique économique, associant l'investissement, la croissance et la création d'emplois au développement des capacités de production. Enfin, il recommande des propositions spécifiques pour promouvoir une croissance et un développement riches en emplois dans les pays les moins avancés.

77. En vertu du Cadre intégré renforcé, la CNUCED appuie actuellement la phase d'exécution des politiques et des stratégies recensées dans les matrices des actions découlant des études diagnostiques sur l'intégration commerciale de la Gambie et du Sénégal, après avoir achevé les mises à jour de ces études. Elle a également aidé les Gouvernements béninois et sénégalais à élaborer des projets. Enfin, elle achève actuellement de mettre à jour les études diagnostiques sur l'intégration commerciale de Djibouti et du Mozambique et elle a commencé de mettre à jour les études diagnostiques sur l'intégration commerciale de l'Éthiopie, du Mali et du Niger.

78. Des travaux analytiques et plusieurs missions consultatives ont été effectués au début de 2014, notamment pour appuyer la transition sans heurt des pays admis au retrait de la liste des PMA. À cet égard, des ateliers nationaux de formation et de renforcement des capacités ont été organisés en Angola et au Cambodge.

79. La CNUCED a mis au point des indicateurs pour mesurer et comparer les capacités de production dans les pays les moins avancés. En outre, elle met en œuvre un projet de renforcement des capacités pour améliorer et diversifier les exportations de poisson dans cinq des pays les moins avancés et pour apporter une solution aux problèmes liés aux normes internationales régissant l'exportation de ce produit.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés concernant les éléments de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui intéressent la CNUCED

80. La Stratégie de Maurice a été le principal résultat de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en 2005. La Stratégie de Maurice fait écho à la priorité donnée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/209, à la nécessité d'une transition sans heurt pour les pays qui ne figurent plus sur la liste des pays les moins avancés. Cette priorité a été réaffirmée avec force par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/221. En outre, dans sa résolution 65/2, l'Assemblée a adopté le document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice, qui préconisait de réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement. Le Conseil économique et social a repris cette demande à son compte dans sa résolution 2011/44.

2. Contribution de la CNUCED

81. Le rôle de la CNUCED dans le soutien apporté à la Stratégie de Maurice est mis en lumière au paragraphe 98 de la Stratégie et aux paragraphes 17 j) et 56 j) du mandat de Doha. La CNUCED a analysé les vulnérabilités économiques des petits États insulaires en développement, en a tiré des enseignements et a souligné l'opposition entre l'attention internationale accordée à cette question et l'absence de mesures internationales spéciales à l'appui des efforts de renforcement de la résilience de ces États. La CNUCED a toujours appuyé les demandes de traitement spécifique de ces États fondé sur des mesures propres à remédier aux handicaps qui leur sont particuliers.

82. La CNUCED a activement soutenu les petits États insulaires en développement qui devaient faire face au problème que posait la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA. À cet égard, un appui a été apporté aux Gouvernements caboverdien, kiribatien, maldivien, samoan, tuvaluan et vanuatuan. En outre, lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue en septembre 2014, la CNUCED fera part des travaux qu'elle a entrepris pour promouvoir le transport maritime durable et exploiter les richesses de l'océan afin d'accroître les possibilités commerciales de ces États.

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés concernant les éléments du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, qui intéressent la CNUCED

83. Le Programme d'action d'Almaty a été adopté en 2003 pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, résultant de leur situation géographique.

84. Depuis lors, plusieurs pays en développement sans littoral ont pu accélérer le rythme de leur croissance économique. Le taux moyen de croissance du produit intérieur brut des pays en développement sans littoral est passé de 4,5 % en 2003 à 6,3 % en 2013. Cependant, cette croissance repose surtout sur l'exploitation des ressources naturelles et non sur des transformations structurelles. En outre, les résultats économiques des différents pays en développement sans littoral varient sensiblement, faisant souvent apparaître une stagnation des marchés du travail et un mode de croissance en général non équitable en termes de renforcement des relations économiques intérieures. La vulnérabilité de nombreux pays en développement sans littoral aux facteurs économiques externes et environnementaux reste importante. Cela étant, on relève également des signes encourageants en ce qui concerne la levée des barrières physiques et non physiques à la participation de ces pays au commerce international. Les éléments de facilitation du commerce énoncés dans la déclaration et les décisions ministérielles adoptées lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce comprennent un important ensemble de mesures de facilitation du commerce mondial qui pourrait être très utiles pour les pays en développement sans littoral.

2. Contribution de la CNUCED

85. La CNUCED a contribué à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty à travers des travaux analytiques et des activités d'assistance technique. Ainsi un projet visant à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral pour attirer l'investissement étranger direct à l'appui du développement et de la modernisation des capacités de production a été entrepris. Des guides sur l'investissement, y compris des guides en ligne, ont été établis pour le Bhoutan, le Burkina Faso et le Rwanda en 2013 et pour le Népal en 2014.

86. La CNUCED a contribué aux préparatifs de la conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty, qui se tiendra en novembre 2014, à travers, notamment, une participation concrète à des séances de réflexion. Elle a également contribué à des réunions interinstitutions et à diverses réunions préparatoires régionales et thématiques. Ainsi, des idées clefs préconisées par la CNUCED à l'appui d'un nouveau programme d'action, concernant notamment le renforcement des capacités productives et une meilleure prise en compte de la composante développement, tout en continuant d'accorder aux questions de transport en transit, ont été reprises dans le projet initial du nouveau programme.
